



Bulletin d'Informations Municipales n°52

Vendredi 23 septembre 2016

Mairie : 02 96 43 83 11
Fax : 02 96 43 91 05
Adresse : 4, rue de la Mairie -
22200 Plouisy

Mail :
accueil@mairie-plouisy.fr
Site:
www.mairie.plouisy.fr

Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h30 et de 13h 30 à 17h
(fermée le mardi après-midi)
Le samedi de 8h30 à 12h15.
(Sauf Juillet et Août)

Permanences des élus (sur rendez-vous)

- **Rémy GUILLOU**
Sur Rendez-Vous
- **Mireille LE PESSOT**
Jeudi de 10h à 12h
- **Marie-Annick DELABBAYE**
Mardi de 10h à 12h
- **Guillaume LEFEBVRE**
Mercredi de 10h à 12h
- **Fabienne GUILLEUX**
Jeudi de 14h à 16h
- **Jean-Claude LE BRAS**
Vendredi de 14h à 17h

Bibliothèque:
02 96 44 16 51
Mercredi: 10h30-12h/14h30-18h
Vendredi: 16h-18h
Samedi: 10h-12h

Numéros d'urgence
SAMU : 15
Pompiers : 18 au 112
Gendarmerie :
02 96 43 71 14

Services médicaux
Médecin :
02 96 21 00 51
Infirmières :
02 96 44 40 87
Dentiste :
02 96 43 85 85
Kiné :
02 96 44 24 53

Pharmacies de service
Appeler le 3237 pour la
pharmacie de garde

Taxis :
ROUE Taxi :
06 45 18 73 75
ARGOAT Taxi :
06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informations
Municipales toutes les deux
semaines)

Les annonces sont à déposer avant
le lundi 12h en mairie.

*Copyright-reproduction interdite
sauf autorisation expresse de la
mairie de Plouisy*

Visites de quartiers

La prochaine visite de quartiers aura lieu le samedi 8 octobre : impasse du presbytère (10h00), Traou Bourg (10h15), venelle de Traou Bourg (10h30), rue de Traou Bourg (11h00) et rue de l'église 11h30).

Vitesse

Les problèmes de vitesse dans le bourg et les villages sont régulièrement soulignés lors des visites de quartiers. Une vitesse excessive représente un danger pour tout le monde et crée un sentiment d'insécurité. Inutile de demander à chacun de faire preuve de civisme et de modérer sa vitesse à proximité des habitations. Il en va de la sécurité de tous et de la qualité de vie de chacun.

Pour faire face à ce problème récurrent des panneaux de limitation de vitesse ont été placés dans plusieurs endroits. Il convient bien évidemment de les respecter. De même des panneaux indiquant la présence d'enfants ont pris place à l'entrée des villages.

Pour limiter la vitesse dans le bourg et les rues qui mènent au centre du bourg, la limite de l'agglomération a été modifiée par arrêté. La commune a déplacé un panneau à la hauteur de Kerdanne. Le département vient de déplacer celui qui marque l'entrée de l'agglomération à la hauteur du Godin. Dans tout cet espace la vitesse est donc désormais limitée à 50 kilomètres heures (même dans les lignes droites !). Nous répondons ainsi à une demande des riverains pour la sécurité de tous.

Radar pédagogique

Du 26 septembre au 9 octobre il sera placé à Pors Min.

Relais Parent Assistant Maternel

Racontines mardi 4 Octobre à la bibliothèque à 10h00.

Elagage

Nous sommes à nouveau interpellés sur les difficultés occasionnées par le bois qui dépasse sur les voies communales et les chemins ruraux. Le service de collecte des ordures ménagères signale notamment plusieurs endroits où les camions ont du mal à passer. Faute d'élagage de ces talus, le ramassage des poubelles pourrait être suspendu.

Pour assurer la sécurité et la bonne circulation de l'ensemble des véhicules sur les voies communales et chemins ruraux, mais également afin que la végétation ne touche pas aux réseaux aériens d'électricité et de téléphone, il est rappelé aux propriétaires de terrains riverains de ces routes, chemins d'exploitation et réseaux aériens qu'ils doivent effectuer l'élagage à l'aplomb du domaine public.

Début octobre le maire et le responsable des services techniques iront à la rencontre des propriétaires des terrains concernés pour les inviter à élaguer leurs talus dès que possible. Fin décembre un bilan de la situation sera dressé et la commune prendra les dispositions nécessaires pour que l'élagage soit réalisé.

Conseil municipal

Le compte rendu (provisoire) du dernier conseil municipal est en ligne sur le site de la commune : <http://www.mairie-plouisy.fr/index.php/la-mairie-3/compte-rendus/comptes-rendus/>

Menus de la cantine

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du 26/09/16 Au 30/10/16	Taboulé Poulet basquaise Fromage Fruit	Salade grecque à la féta Saucisse Purée Cocktail de fruits	Salade strasbourgeoise Steack hâché Carottes Vichy Yaourt	Melon Pâtes bolognaises Fromage blanc	Carottes râpées Filet de poisson à l'oseille Pomme de terre Brocolis Glace
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du 03/10/16 Au 07/10/16	Concombre à la crème Riz cantonnais Compote	Salade de lentilles Fricassée de poulet à la dijonnaise Haricots verts Fromage Fruit	Salade de couscous au thon Bull burger Sauce tomates Ebly Liégeois	Tomates vinaigrette Tian de courgettes Crème dessert	Toast au chèvre Filet de poisson à la moutarde Ratatouille Fruit

Etat Civil

Décès : Daniel Raymond Ange RIVIERE, 69 ans, le 13 septembre 2016. Décédé 4 Croas Quistine.

Vie des associations

Gaieté Plouisyenne

Loto le dimanche 2 octobre à la salle Lann Vihan.

Sports

Tennis

Reprise des cours lundi 26 septembre à 18h15 pour les adultes et mercredi 28 septembre 14h00 pour les jeunes.
Le championnat reprendra le 16 octobre.

Hand

Reprise du championnat :

- Seniors gars, le 1^{er} octobre à 20h30 - Plouisy contre Goelo
- Seniors filles, le 1^{er} octobre à 19h00 - Plouisy contre Plestin

USP Foot

La A perd 2/0 à Taulé

La B perd 1/0 à Pédernec

Les U18 gagnent 4/1 à Rospez

Les U15 gagnent 12/2 face à Quintin

Coupe de France : le 25 septembre Plouisy contre Trébeurden à 15h00.

Prochains matchs le 02/10 :

Plouisy A contre Scignac à 15h30

Saint Agathon contre Plouisy B à 15h30

Plouisy C contre Yvias1 à 13h30

Plouisy Rando

Le 29 Septembre : PLEGUIEN - organisé par ROUXEL J.C. & Solange

Le 6 Octobre : BEG LEGUER (Lannion) – organisé par LE NORMAND M.F & Y.

Circuits des Cyclos

Date	1 ^{er} groupe	2 ^{ème} et 3 ^{ème} groupe	4 ^{ème} groupe
Dimanche 25 septembre	Départ 8h30		
	Plouisy, Guingamp, Bourbriac, Plésidy, Rte de Corlay, St Péver, Lanrodec, Plouagat, Plélo, N D de la Cour, Lantic, Plourhan, Plouha, Lanvollon, Guingamp, Plouisy.	Plouisy, Guingamp, Ploumagoar, Rte de Corlay, St Péver, Lanrodec, Plouagat, Plélo, N D de la Cour, Lantic, Plourhan, Plouha, Lanvollon, Guingamp, Plouisy.	Plouisy, Guingamp, Plouagat, Plélo, N D de la Cour, Lantic, Plourhan, Plouha, Lanvollon, Guingamp, Plouisy.
	90	80	70
Dimanche 2 octobre	Départ 8h30		
	Plouisy, Brélidy, Coatascom, Prat, Confort, Rospez, Lannion, Rte de Trégastel, La Hutte, Perros Guirec, Louannec, Pont Losquet, Pommerit Jaudy, Plouisy.	Plouisy, Brélidy, Coatascom, Prat, Confort, Rospez, Lannion, Le Rusquet, Petit Camp, Mabilies, Pont Losquet, Pommerit Jaudy, Plouisy.	Plouisy, Brélidy, Coatascom, Prat, Confort, Rospez, Lannion, Pont Losquet, Pommerit Jaudy, Plouisy.
	90	77	74

Des aides pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif défectueux et des mauvais raccordements aux réseaux d'eaux usées/pluviales

Le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a fait l'objet d'une révision depuis le 1er Janvier 2016 et ce jusqu'à échéance du programme le 31/12/2018.

Désormais, les propriétaires d'habitations des communes de Guingamp Communauté, qui disposent d'une installation d'assainissement non collectif défectueuse sur laquelle des problèmes de sécurité sanitaire ont été identifiés, peuvent sous conditions bénéficier d'aides à la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif.

Les particuliers, raccordés à un réseau d'eaux usées peuvent également percevoir une aide pour les travaux de mise en conformité de leurs branchements, lorsque des mauvais raccordements aux réseaux publics d'eaux usées et eaux pluviales ont été constatés suite à un contrôle du service Police des Réseaux de Guingamp Communauté ou de Suez.

Programme de réhabilitation des installations d'assainissement individuel

→ Critères d'éligibilité :

- être propriétaire d'une habitation avant le 01/01/2011, et située dans le périmètre intercommunal.
- disposer d'une installation d'assainissement dont la date de mise en place est antérieure au 09/10/2009,
- le dernier compte rendu de contrôle périodique délivré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit conclure à une non conformité et un défaut de sécurité sanitaire sur votre installation.

Le taux de l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est de 60% sur un montant plafond de 8500€ TTC et concerne les frais d'étude et travaux en vue de réhabiliter votre système d'assainissement.

Si l'ensemble des conditions d'éligibilités sont réunies, les particuliers peuvent initier une procédure en vue de bénéficier de ces financements.

→ La démarche :

- 1) Réaliser une étude de sol et de filière d'assainissement,
- 2) Déposer la demande d'implantation d'une installation d'assainissement non collectif au SPANC de Guingamp Communauté,

- 3) Etablir une convention de partenariat entre l'utilisateur et la collectivité, et joindre au dossier les justificatifs de propriétés, devis et autres pièces demandées.
 - 4) Le SPANC effectue un envoi groupé de la demande avec d'autres dossiers à l'Agence de l'Eau.
 - 5) Une fois le dossier accepté, l'agence en notifie son accord par courrier. Le dossier est alors éligible au programme d'aide.
 - 6) Les travaux de réhabilitation peuvent être exécutés. Un contrôle du SPANC est alors réalisé avant recouvrement des ouvrages.
- Le versement de l'aide est effectué suivant les modalités prévues par la convention de partenariat.

→ **Contact :**

Pour toutes les informations concernant votre assainissement individuel, contacter Dylan FEAR, technicien SPANC : spanc@cc-guingamp.fr ou au 02.96.13.59.59.

Programme de réhabilitation des mauvais raccordements aux réseaux d'eaux usées/pluviales

→ **Critères d'éligibilité :**

- Etre propriétaire d'une habitation située sur l'une des communes de Guingamp Communauté,
 - Habitation raccordée au réseau public d'assainissement collectif avec un raccordement non conforme suite à un contrôle du service police des réseaux ou de Suez,
 - Habitation située dans le zonage collectif et souhaitant se raccorder au réseau d'assainissement,
- Le taux de l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est de 60% du montant TTC des travaux.

→ **La démarche :**

- 1) Etablir une convention de partenariat entre l'utilisateur et la collectivité, et joindre au dossier les justificatifs de propriétés, devis et autres pièces demandées.
- 2) Le Service de Police des Réseaux de Guingamp Communauté effectue un envoi groupé de la demande avec d'autres dossiers à l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne.
- 3) Une fois le dossier accepté, l'agence en notifie son accord par courrier. Le dossier est alors éligible au programme d'aide.
- 4) Les travaux de réhabilitation peuvent être exécutés. Un contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif du Service Police des Réseaux de Guingamp Communauté est alors réalisé avant recouvrement des ouvrages.

→ **Contact :**

Pour toutes les informations concernant votre branchement d'assainissement collectif, contacter Thomas BIDAN, technicien assainissement : service.reseaux@cc-guingamp.fr et au 02.96.13.59.59.